



No de résolution



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 9^e jour du mois de juin 2020 à 19 h 30, à huis clos sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents par conférence téléphonique :

Mesdames les conseillères

Nathalie Ayotte
Nicole Martel
Chantal Brien

Messieurs les conseillers

Marc-André Desjardins
Fernand Gendron
François Moreau
Michel Gagnon
Pierre-Étienne Thériault

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Serge Geoffrion, directeur général et monsieur Jean-Michel Frédéric, greffier et avocat sont également présents.

ET IL EST 19 H 30

Le maire, monsieur Sébastien Nadeau, souhaite la bienvenue et répond aux questions des citoyens formulées à la séance précédente.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;

2020-06-0234

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2020 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020 - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été transmise à chacun des membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0235

Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Appuyé par le conseiller François Moreau



No de résolution

Et résolu,

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020, tel que déposé, en modifiant la résolution 2020-05-0226 par le remplacement de la phrase « Que l'entrée en fonction soit le 1^{er} juin 2020; » par la phrase suivante :

« Que l'entrée en fonction soit le 25 mai 2020 pour Jean-François Thibodeau et le 1^{er} juin 2020 pour Marc-André Ouellet; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 DÉPÔT ET RAPPORTS DE DOCUMENTS

2020-06-0236

Le greffier dépose aux archives les rapports et documents tels que soumis à tous les membres du conseil et joints à la présente pour en faire partie intégrante :

- Rapports budgétaires au 31 mai 2020 - complet et sommaire
- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020
- Rapport sur la consultation par commentaires écrits du règlement 243-2020
- Rapport sur la consultation par commentaires écrits du règlement 255-2020
- Rapport sur la consultation par commentaires écrits du règlement 268-2020
- Rapport sur la consultation par commentaires écrits du règlement 270-2020

1.4 RÉSOLUTION 2020-04-0164 RELATIVE À L'INSCRIPTION D'UN AVIS DE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES SUR LES LOTS 6 002 342 ET 2 892 659 - MODIFICATION

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2020-04-0164 afin d'inscrire un avis de réserve pour fins publiques sur les lots 6 002 342 et 2 892 659 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption;

CONSIDÉRANT que la dépense doit être imputée au règlement 258-2020;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0237

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par la conseillère Chantal Brien

Et résolu,

De modifier la résolution 2020-04-0164 par le remplacement de la phrase « D'imputer la dépense au règlement d'emprunt 259 à venir » par la phrase « D'imputer la dépense au règlement d'emprunt 258-2020 à venir ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.5 COMITÉ DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE - DÉPÔT ET APPROBATION MAI 2020

CONSIDÉRANT les demandes déposées par les citoyens en lien avec la circulation et la signalisation routière;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du Comité de sécurité routière lors de sa rencontre du 27 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,



No de résolution

2020-06-0238

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par le conseiller Michel Gagnon

Et résolu,

De statuer sur les demandes dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante selon ce qui suit, à savoir :

Arrêt obligatoire sur la rue Saint-André, dans les deux directions à intersection de la rue des Peupliers

- D'ajouter à la réglementation un arrêt obligatoire sur la rue Saint-André, en direction nord et sud, intersection de la rue des Peupliers

Accepter la recommandation du Comité de sécurité routière et modifier la réglementation en conséquence.

Interdit aux autobus de circuler sur l'avenue du Parc

- D'ajouter à la réglementation un interdit aux autobus de circuler sur l'avenue du Parc

Accepter la recommandation du Comité de sécurité routière et modifier la réglementation en conséquence.

Interdit de stationnement en tout temps sur une portion de la rue Édouard-Roy

- D'ajouter à la réglementation un interdit de stationnement sur la rue Édouard-Roy, côté sud-ouest, de l'intersection de la rue Charlebois jusqu'à l'intersection de la rue Lajeunesse

Accepter la recommandation du comité de sécurité routière et modifier la réglementation en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 AVIS DE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES - LOT 2 892 899 - 810, BOULEVARD DE L'ANGE-GARDIEN

CONSIDÉRANT les pouvoirs investis à la Ville de L'Assomption en vertu de la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur l'expropriation;

CONSIDÉRANT que ces pouvoirs peuvent être utilisés par la Ville de L'Assomption afin de favoriser la réalisation de projets publics sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le lot 2 892 899 est situé à l'intérieur d'une aire TOD (*Transit Oriented Development*) et de la zone du projet de développement économique AGTECH de la Ville de L'Assomption;

CONSIDÉRANT la description technique préparée par Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, en date du 12 mai 2020 sous le numéro P9177 de ses minutes;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié d'imposer une réserve pour fins publiques sur le lot 2 892 899;



No de résolution

2020-06-0239

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par la conseillère Nathalie Aytte

Et résolu,

D'autoriser l'imposition d'un avis de réserve pour fins publiques sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 892 899 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, d'une superficie approximative de 2 999,3 m² et conforme à la description technique préparée par Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre en date du 12 mai 2020 sous le numéro P9177 de ses minutes;

De mandater M^e Suzanne Dubé, avocate, pour l'imposition de l'avis de réserve;

D'imputer la dépense au règlement d'emprunt 258 à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 AVIS DE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES - LOT 2 892 898 - 814,
BOULEVARD DE L'ANGE-GARDIEN

CONSIDÉRANT les pouvoirs investis à la Ville de L'Assomption en vertu de la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur l'expropriation;

CONSIDÉRANT que ces pouvoirs peuvent être utilisés par la Ville de L'Assomption afin de favoriser la réalisation de projets publics sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le lot 2 892 898 est situé à l'intérieur d'une aire TOD (*Transit Oriented Development*) et de la zone du projet de développement économique AGTECH de la Ville de L'Assomption;

CONSIDÉRANT la description technique préparée par Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, en date du 12 mai 2020 sous le numéro P9178 de ses minutes;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié d'imposer une réserve pour fins publiques sur le lot 2 892 898;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0240

Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

D'autoriser l'imposition d'un avis de réserve pour fins publiques sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 892 898 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, d'une superficie approximative de 2 145,5 m² et conforme à la description technique préparée par Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre en date du 12 mai 2020 sous le numéro P9178 de ses minutes;

De mandater M^e Suzanne Dubé, avocate, pour l'imposition de l'avis de réserve;



No de résolution

D'imputer la dépense au règlement d'emprunt 258 à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 AVIS DE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES - LOT 2 892 896 - 822,
BOULEVARD DE L'ANGE-GARDIEN

CONSIDÉRANT les pouvoirs investis à la Ville de L'Assomption en vertu de la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur l'expropriation;

CONSIDÉRANT que ces pouvoirs peuvent être utilisés par la Ville de L'Assomption afin de favoriser la réalisation de projets publics sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le lot 2 892 896 est situé à l'intérieur d'une aire TOD (*Transit Oriented Development*) et de la zone du projet de développement économique AGTECH de la Ville de L'Assomption;

CONSIDÉRANT la description technique préparée par Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, en date du 12 mai 2020 sous le numéro P9178 de ses minutes;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié d'imposer une réserve pour fins publiques sur le lot 2 892 896;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0241

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par la conseillère Chantal Brien

Et résolu,

D'autoriser l'imposition d'un avis de réserve pour fins publiques sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 892 896 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, d'une superficie approximative de 929 m² et conforme à la description technique préparée par Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre en date du 12 mai 2020 sous le numéro P9179 de ses minutes;

De mandater M^e Suzanne Dubé, avocate, pour l'imposition de l'avis de réserve;

D'imputer la dépense au règlement d'emprunt 258 à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4 PROMESSES DE VENTE - LOTS 2 892 455, 2 891 899 ET 2 891 990 -
IMMEUBLES DU CENTRE-VILLE - ACCEPTATION ET AUTORISATION
DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les négociations qui ont eu cours depuis 2013 avec feu monsieur Raymond St-Amour pour l'acquisition par la Ville de L'Assomption de trois immeubles au centre-ville;

CONSIDÉRANT la poursuite des négociations avec les liquidateurs légaux de la succession;

CONSIDÉRANT les avis d'imposition de réserves pour fins publiques pour les lots 2 891 899, 2 892 455 et 2 891 990, inscrits au Registre foncier du Québec en date du 2 mai 2019;



No de résolution

2020-06-0242

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption désire entre autres aménager une place publique au cœur de son centre-ville pour la population de L'Assomption;

CONSIDÉRANT que les ventes sont consenties pour les sommes (excluant les frais applicables) de :

- 139 600 \$ pour le lot 2 891 899
- 235 600 \$ pour le lot 2 892 455
- 249 800 \$ pour le lot 2 891 990

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par le conseiller Michel Gagnon

Et résolu,

D'accepter, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 258-2020, les promesses de ventes reçues le 25 mai 2020 relatives aux lots 2 891 899, 2 892 455 et 2 891 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption;

De mandater l'étude Hébert et Associés, notaires, s.e.n.c.r.l. en vue de la préparation de l'acte de vente à intervenir et d'autoriser sa signature par le maire et le greffier;

D'imputer la dépense au règlement 258 à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.5 SERVICES PROFESSIONNELS AUX FINS DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE SUR LA MONTÉE DE L'ÉPIPHANIE (341) - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le 16 avril 2020, un appel d'offres sur invitation a été lancé et publié sur le SEAO sous le numéro 1360130 VLA-AOI-TEC-202004-SPEG341, afin d'obtenir des soumissions pour retenir des services professionnels d'arpentage pour une étude géotechnique et de caractérisation environnementale sur la montée de L'Épiphanie (route 341);

CONSIDÉRANT que l'ouverture à huis clos des soumissions a eu lieu le 20 mai 2020, que onze fournisseurs ont été invités et que trois soumissions ont été reçues :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	RANG
FNX-Innov inc.	47 879,96 \$	1
SNC Lavallin	88 668,58 \$	2
Solmatech Inc.	107 183,45 \$	3

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a eu lieu le 25 mai 2020, à compter de 13 h 15, pour analyser la qualité des trois offres reçues selon le principe de la double enveloppe et que suite à l'analyse, les trois firmes ont reçu la note de passage et ont été considérées;



No de résolution

CONSIDÉRANT que la firme FNX-Innov inc. a obtenu le plus haut pointage selon les critères d'évaluation établis dans les documents d'appel d'offres et conformément aux dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que la soumission est très avantageuse pour la Ville comparativement à la dépense estimée pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0243

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'octroyer le contrat à la firme FNX-Innov inc. au montant de sa soumission, à prix forfaitaire de 47 879,96 \$, taxes incluses, incluant des dépenses contingentes de 10 %;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires, selon les conditions décrites au devis VLA-AOI-TEC-202004-SPEG341;

D'affecter la dépense nette au règlement 262 à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.6 ENTENTE DE COLLABORATION SUR LES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE ENTRE LA VILLE DE L'ASSOMPTION ET LE CISSS LANAUDIÈRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption est confrontée, de temps à autre, à des cas d'insalubrité morbide;

CONSIDÉRANT que le CISSS Lanaudière traite déjà ces cas en collaboration avec les différents services de la Ville (Sécurité incendie, Police et Qualité de vie);

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté de la Ville d'améliorer le processus de collaboration entre la Ville et le CISSS;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun coût, ni addition de ressource, lié à cette entente;

CONSIDÉRANT que l'entente ne comporte aucune obligation pour la Ville, autres que celles qui lui sont déjà attribuées;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0244

Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte

Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Et résolu,

D'autoriser le directeur général, ou le greffier en son absence, à signer l'entente de collaboration sur les situations d'insalubrité morbide avec le CISSS Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

2.7 SERVICES PROFESSIONNELS AUX FINS DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE SUR LE BOULEVARD DE L'ANGE-GARDIEN (343) - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le 16 avril 2020, un appel d'offres sur invitation a été lancé et publié sur le SEAO sous le numéro 1363401 VLA-AOI-TEC-202004-SPEG343, afin d'obtenir des soumissions pour retenir des services professionnels aux fins de réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale sur le boulevard de l'Ange-Gardien (route 343);

CONSIDÉRANT que l'ouverture à huis clos des soumissions a eu lieu le 20 mai 2020, qu'il y a eu onze fournisseurs invités et que trois de ceux-ci ont déposé une soumission :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	RANG
FNX-Innov inc.	53 086,84 \$	1
Wood	49 140,89 \$	2
Solmatech inc.	111 723,68 \$	3

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a eu lieu le 25 mai 2020, à compter de 14 h, pour analyser la qualité des trois offres reçues selon le principe de la double enveloppe et que suite à l'analyse, les trois firmes ont reçu la note de passage et ont été considérées;

CONSIDÉRANT que la firme FNX-Innov inc. a obtenu le plus haut pointage selon les critères d'évaluation établis dans les documents d'appel d'offres et conformément aux dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que la soumission est très avantageuse pour la Ville comparativement à la dépense estimée pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0245

Il est proposé par le conseiller François Moreau

Appuyé par la conseillère Nicole Martel

Et résolu,

D'octroyer le contrat à la firme FNX-Innov inc. au montant de sa soumission, à prix forfaitaire de 53 086,84 \$, taxes incluses, incluant des dépenses contingentes de 10 %;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires, selon les conditions décrites au devis VLA-AOI-TEC-202004-SPEG343;

D'affecter la dépense nette au règlement 269 à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.8 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT DE LANCER D'APPELS D'OFFRES ET/OU AVIS D'INTÉRÊT AUX FINS DE SOLLICITER LE MARCHÉ



No de résolution

2020-06-0246

CONSIDÉRANT la demande de différents services pour l'acquisition de biens, services et travaux, il y a lieu d'autoriser le chef de division de l'approvisionnement à lancer des appels d'offres ou avis d'intérêts pour solliciter le marché afin de répondre aux besoins et exigences opérationnelles de ces services;

CONSIDÉRANT que l'article 8.3.3 de la politique d'approvisionnement rend obligatoire l'autorisation du conseil pour lancer un appel d'offres de plus de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par le conseiller Michel Gagnon

Et résolu,

D'autoriser le chef de division de l'approvisionnement à lancer des appels d'offres ou avis d'intérêt pour les acquisitions, contrats de nature technique et travaux suivants :

- location d'un boueur avec opérateur (site de disposition des neiges usées);
- démolition des bâtiments situés au 208-210, boulevard de l'Ange Gardien, 259-251, rue Saint-Joachim et aménagement de surface;
- remplacement d'un camion autopompe de deuxième attaque ayant atteint le nombre d'années prescrites de durée de vie utile de vingt (20) ans;
- travaux de construction d'un terrain de soccer synthétique au parc André-Courcelles;
- services d'entretien ménager des édifices municipaux;
- services professionnels afin de réaliser une évaluation environnementale de site (ÉES), phase 1 et 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.9 TRANSACTION ET QUITTANCE - LES ENTREPRISES DE RÉFRIGÉRATION LS INC. - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption a transmis une mise en demeure aux Entreprises de réfrigération LS inc. relativement à des travaux exécutés à l'aréna du Collège de l'Assomption;

CONSIDÉRANT le litige opposant la Ville de L'Assomption aux Entreprises de réfrigération LS inc.;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport d'expertise de la firme indépendante Delisle Despaux et associés inc.;

CONSIDÉRANT que les parties désirent d'un commun accord régler le présent dossier à l'amiable dans le but d'éviter les inconvénients et les coûts liés à une bataille juridique;

CONSIDÉRANT que les parties sont parvenues à une entente et désirent finaliser par la signature d'une transaction et quittance le dossier qui les oppose.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,



No de résolution

2020-06-0247

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par le conseiller Fernand Gendron

Et résolu,

D'autoriser la signature par le directeur général, ou le greffier en son absence, de la transaction et quittance avec Les entreprises de réfrigération LS inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.10 PRÉSENTATION AU MAMH - DEMANDE D'ANNEXION D'UNE PARTIE DE TERRITOIRE DE LA VILLE DE REPENTIGNY - AUTORISATION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réactiver le dossier relatif à l'échange par annexion d'une partie de territoire entre la ville de L'Assomption et la ville de Repentigny auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption et la Ville de Repentigny souhaitent régulariser leurs frontières dans le secteur de l'autoroute 40 à l'intersection de la route 341 afin de faciliter leur gestion territoriale respective;

CONSIDÉRANT que la Ville de Repentigny s'engage à ne pas s'opposer à une demande d'exclusion de la zone agricole permanente des terrains visés par l'échange;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0248

Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte

Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Et résolu,

D'autoriser la présentation de la demande d'annexion auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de procéder à un échange d'une partie de territoire entre la ville de L'Assomption et la ville de Repentigny.

De s'engager à amorcer la procédure d'abrogation du règlement 197-2011 et d'adoption d'un nouveau règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.11 RÈGLEMENT 270-2020 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX - ADOPTION DU RÈGLEMENT

Le maire mentionne l'objet, l'absence de dépense et les modifications depuis l'adoption du projet de règlement.

CONSIDÉRANT le dépôt et l'avis de motion du projet de règlement qui a été donné par la conseillère Nicole Martel à la séance du 11 février 2020;



No de résolution

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement à la séance de mars 2020 et de mai 2020 suite à la crise et au confinement pour éviter la propagation de corona virus;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0249

Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

D'adopter le règlement 270-2020 concernant la division du territoire de la ville de L'Assomption en huit districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.12 RÈGLEMENT 081-22-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT 081-2009 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN DE MODIFIER DIFFÉRENTES SIGNALISATIONS - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

2020-06-0250

Avis de motion est donné par la conseillère Nicole Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement 081-22-2020 amendant le règlement 081-2009 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier différentes signalisations.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

2.13 TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX - OCTROI DE CONTRAT CONDITIONNEL

CONSIDÉRANT que le 27 avril dernier, un appel d'offres public a été lancé et publié sur le SEAO sous le numéro 1365869 VLA-AOP-TEC-202003-TRP afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de réfection de ponceaux;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions à huis clos a eu lieu le 27 mai 2020 à 9 h 5 et que les cinq soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, il a été constaté que les soumissions des firmes BLR excavation et Les excavations Michel Chartier inc. comprenaient des erreurs de calcul qui influencent le rang des soumissionnaires; ceux-ci ayant omis d'ajouter les frais contingents de 10 % de la soumission avant taxes au montant de leur soumission;

CONSIDÉRANT les cinq soumissions reçues selon les montants soumis tels que corrigés :

SOUSSIONNAIRES	Prix corrigés (taxes incluses)
Alide Bergeron et fils ltée	1 301 985,07 \$
BLR Excavation	1 339 532,23 \$
Les excavations G. Allard inc.	1 389 939,10 \$
Les excavations Michel Chartier inc.	1 455 787,64 \$
Généreux constructions inc.	1 647 887,36 \$



No de résolution

- CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations formulées par la firme les Services EXP inc.;
- CONSIDÉRANT que le montant de la soumission n'est que très légèrement supérieur à la dépense estimée pour ces travaux par la firme les Services EXP inc.;
- CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Alide Bergeron et fils Ltée est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;
- CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt 268-2020 adopté pour le financement doit obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0251

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins

Et résolu,

D'octroyer le contrat, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 268-2020, à la firme Alide Bergeron et fils Ltée au montant sa soumission à prix forfaitaire et unitaire de 1 301 985,07 \$, taxes incluses, (incluant des dépenses contingentes de 10 %) pour la réalisation de travaux de réfection de ponceaux sur le territoire de la ville de L'Assomption;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires, selon les conditions décrites au devis VLA-AOP-TEC-202003-TRP;

D'imputer la dépense nette de 1 188 886 \$ au règlement d'emprunt 268-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.14 ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ - PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE

- CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption fait la promotion du développement économique sur son territoire;
- CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette promotion, la Ville peut être amenée à détenir des documents sensibles fournis par des tiers;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0252

Il est proposé par le conseiller Michel Gagnon

Appuyé par le conseiller Fernand Gendron

Et résolu,

D'autoriser le maire à signer une entente de confidentialité dans le cadre d'un échange de documents pouvant mener à un accord de développement économique sur le territoire de la ville de L'Assomption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

2.15 RÉFECTION DES ILOTS DE PAVÉ AU CENTRE-VILLE - CONTRAT

CONSIDÉRANT que le 12 février 2020, un appel d'offres sur invitation a été lancé et publié sur le SEAO sous le numéro 1370358 auprès de six firmes, avis VLA-DP-TEC-202002-FMSR, afin d'obtenir des soumissions pour retenir les services d'une entreprise qui pourrait effectuer la réfection des ilots de pavé au centre-ville;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions le 25 février 2020, aucune soumission n'a été reçue;

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement a procédé par demande de prix afin d'obtenir des soumissions;

CONSIDÉRANT que quatre firmes ont été invitées pour cette demande de prix après avoir vérifié leur intérêt;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 juin 2020 et que les soumissions suivantes ont été reçues :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
Groupe RMA inc.	43 278,89 \$
Les aménagements Dubé	45 229,73 \$
Gestion J. Asselin	85 722,39 \$

CONSIDÉRANT que la soumission la plus avantageuse est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres et inférieure à l'estimé de la dépense prévue;

CONSIDÉRANT l'état des surfaces de pavé imbriqué au centre-ville, des ilots sur le boulevard de l'Ange-Gardien et les risques pour la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT l'accumulation au fil des ans de nombreuses plaintes et réclamations à la suite de chutes causant des lésions corporelles en raison de l'état de ces surfaces;

CONSIDÉRANT que cette dépense n'est pas prévue au budget 2020;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0253

Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'annuler l'appel d'offres VLA-DP-TEC-202002-FMSR et de ratifier l'autorisation de demande de prix VLA-DP-TEC-202005-RIPCV;

D'octroyer le contrat à prix forfaitaire à la firme Groupe RMA inc. au montant de 43 278,89 \$, taxes incluses, incluant des contingences de 10 % pour la réfection d'ilots de pavé au centre-ville;

D'autoriser l'affectation d'une somme nette de 39 520 \$ à l'excédent accumulé non affecté pour la réalisation de ces travaux;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires, selon les conditions décrites au devis VLA-DP-TEC-202005-RIPCV;



No de résolution

D'affecter la dépense au poste budgétaire (02-320-00-521 - Entretien et réparation) jusqu'à concurrence des crédits disponibles aux budgets 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.16 RÈGLEMENT 258-2020 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 9 590 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE QUATRE IMMEUBLES AU CENTRE-VILLE, DE QUATRE IMMEUBLES SUR LE BOULEVARD L'ANGE-GARDIEN, DE DEUX IMMEUBLES SUR LE RANG L'ACHIGAN ET DU VIEUX PALAIS DE JUSTICE - ADOPTION DU RÈGLEMENT

Le maire mentionne l'objet, la dépense et son mode de financement ainsi que les modifications depuis l'adoption du projet de règlement.

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné à la séance du 12 mai 2020 par le conseiller Pierre-Étienne Thériault;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0254

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

D'adopter le règlement 258-2020 décrétant un emprunt et une dépense de 9 590 000 \$ pour l'acquisition de quatre immeubles au centre-ville, de quatre immeubles sur le boulevard de l'Ange-Gardien, de deux immeubles sur le rang l'Achigan et du vieux palais de justice;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1 LISTE DES PAIEMENTS ET RAPPORT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 5 JUIN 2020 - RATIFICATION

Le greffier dépose au conseil municipal la liste des paiements et le rapport des amendements budgétaires en date du 5 juin 2020.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0255

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par la conseillère Chantal Brien

Et résolu,

D'accepter et de ratifier le dépôt des registres suivants :

- La liste des paiements d'une somme de 1 738 143,40 \$ au 5 juin 2020
- Rapport des amendements budgétaire d'une somme de 51 575 \$ au 5 juin 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

3.2 CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIERS - CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 2 - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le mandat de construction d'une caserne de pompiers octroyé à la firme Construction Julien Dalpé et le certificat de paiement n° 2 relatif aux travaux réalisés;

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés à la satisfaction des professionnels et du personnel de la Ville au dossier;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0256

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par le conseiller Michel Gagnon

Et résolu,

D'autoriser le paiement du certificat n° 2 au montant de 72 630,79 \$, taxes incluses, à Construction Julien Dalpé pour la construction d'une caserne de pompiers;

D'autoriser le directeur des Services techniques à signer tout document pour donner effet à ce qui précède;

D'affecter cette somme, nette de la ristourne de taxes, au fonds de roulement, remboursable sur 10 ans;

Que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances à l'effet que la main d'oeuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'ils garantissent le maître d'oeuvre contre toute réclamation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 HEURES DE GLACE AU CLUB DE PATINAGE DE VITESSE RÉGION LANAUDIÈRE - SUBVENTION

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption accorde aux organismes de sports de glace de niveau supra local des heures pour la pratique de leur sport, et ce, en fonction de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisir ainsi que du règlement de tarification en vigueur;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0257

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'autoriser le versement d'une subvention de 8 467,20 \$ au Club de patinage de vitesse région Lanaudière pour la saison 2019-2020;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-745-00-996 | Subvention activités non organisées par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

3.4 RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2019 ET RAPPORT DES AUDITEURS EXTERNES - DÉPÔT

La trésorière procède au dépôt du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 et au rapport des auditeurs externes. Le rapport financier 2019 sera diffusé sur Internet, compte tenu des mesures de confinement afin d'éviter la propagation de coronavirus.

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 26 mai 2020 à l'effet que le rapport financier et le rapport des auditeurs seront déposés à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0258

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par le conseiller Michel Gagnon

Et résolu,

D'accepter le rapport financier 2019 et le rapport des auditeurs externes de la Ville de L'Assomption, tels que déposés.

De publier et diffuser le rapport des faits saillants sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 HABILLEMENT DES POLICIERS (HIVER - ÉTÉ) POUR LES ANNÉES 2020-2021 ET 2021-2022 AVEC OPTION POUR 2022 - 2023 ET 2023 - 2024 - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le 27 février 2020, un appel d'offres public a été lancé et publié sur le SEAO sous le numéro 1341594, avis VLA-AOI-POL-202002-HAP, afin d'obtenir des soumissions pour retenir les services d'une entreprise qui peut fournir sur demande des uniformes de police;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 mai et qu'une seule soumission a été reçue :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses) 2020-2021 et 2021-2022
Martin et Lévesque inc.	75 894,89 \$

CONSIDÉRANT que la soumission est avantageuse et conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0259

Il est proposé par le conseiller Michel Gagnon

Appuyé par le conseiller Fernand Gendron

Et résolu,



No de résolution

D'octroyer le contrat à prix unitaire pour l'exercice 2020-2021 et pour l'exercice 2021-2022 à la firme Martin et Lévesque inc., au montant approximatif de 75 894,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande d'habillement de policiers et policières;

D'autoriser le directeur du Service de police à émettre les commandes nécessaires, selon les conditions décrites au devis VLA-AOP-POL-202002-HAP;

D'affecter la dépense nette au poste budgétaire (02-210-00-650 - Vêtements et accessoires) jusqu'à concurrence des crédits disponibles aux budgets des années concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 ACHAT D'UN CAMION BENNE DIX ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT 2021 DE MARQUE FREIGHTLINER - CONTRAT

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020, un appel d'offres public a été lancé et publié sur le SEAO sous le numéro 1350905, avis VLA-AOP-TEC-202003-APHC, afin d'obtenir des soumissions pour l'acquisition d'un camion benne dix roues avec équipements de déneigement de l'année 2020 ou plus récent;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 mai 2020 et que cinq soumissions ont été reçues :

SOUSSIONNAIRES	PRIX sans l'option (taxes incluses)
Globocam (Montréal) inc.	326 381,83 \$
Camion Inter Anjou inc.	335 295,99 \$
Kenworth Montréal	348 252,52 \$
Équipements lourds Papineau inc.	non conforme
Camion excellence Peterbilt	non conforme

CONSIDÉRANT que les deux soumissions les plus avantageuses ne sont pas conformes aux exigences des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la troisième soumission la plus avantageuse est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le prix n'est que légèrement supérieur à l'estimé de dépense prévu;

CONSIDÉRANT le prix obtenu de 3 495,82 \$ pour l'option d'acquisition d'une balance de type BRT4 afin de respecter les lois régissant le transport routier de marchandises et notamment d'observer les règles qui balisent la masse axiale maximale permise pour chaque camion;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte

Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Et résolu,

2020-06-0260



No de résolution

D'octroyer le contrat à prix unitaire à la firme Globocam (Montréal) inc., au prix forfaitaire de 326 381,83 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion benne dix roues, avec de l'équipement de déneigement, de marque Freightliner modèle 114SD et d'un système de balance embarquée de type BRT4 au montant de 3 495,82 \$, taxes incluses;

D'autoriser l'affectation d'une somme nette de 301 222,17 \$ au fonds de roulement pour cet achat, remboursable sur 10 ans;

D'autoriser la disposition du véhicule 304 Peterbilt 340 de l'année 2007;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires, selon les conditions décrites au devis VLA-AOP-TEC-202003-ACDRD;

D'affecter la dépense nette au poste budgétaire 22-300-00-724 | Achat de véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 ACQUISITION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES DE L'ANNÉE 2020 À L'ÉTAT NEUF AVEC ÉQUIPEMENT - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020, un appel d'offres public a été lancé et publié sur le SEAO sous le numéro 1350905, avis VLA-AOP-TEC-202003-APHC, afin d'obtenir des soumissions pour l'acquisition d'une pelle hydraulique sur chenilles à l'état neuf avec équipement;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 mai 2020 et que cinq (5) soumissions ont été reçues :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
J. René Lafond inc. (2020 neuf)	100 546,10\$
Longus équipement inc. (2019 neuf)	100 643,37\$
Équipement Plannord (2020 neuf)	102 327,75\$
Les entreprises Antonio Laporte et fils inc. (2020 neuf)	105 374,59\$
Cimi inc. (2020 neuf)	108 063,28\$

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la soumission est très avantageuse par rapport à la prévision de dépense;

CONSIDÉRANT l'analyse coût/bénéfice réalisée par le directeur des Services techniques dans le cadre de la préparation et du dépôt du programme triennal.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0261

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,



No de résolution

D'octroyer le contrat à prix unitaire à la firme J.-René Lafond inc. au montant approximatif de 100 546,10 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une pelle hydraulique sur chenilles de l'année 2020 avec équipement;

D'autoriser l'affectation d'une somme nette de 91 812 \$ à l'excédent accumulé non affecté pour cet achat;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires, selon les conditions décrites au devis VLA-AOP-TEC-202003-APHC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1 EMBAUCHE ET DÉMISSION PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DÉPÔT

2020-06-0262

Le greffier soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-2015, ce qui suit :

- Embauche Sébastien Lagueux, stagiaire universitaire, division génie
- Embauche Hugo Gagnon, stagiaire universitaire, division génie
- Embauche William Molloy, stagiaire universitaire, division génie
- Embauche étudiants saison estivale été 2020, division loisirs, culture et tourisme
- Embauche étudiants appariteurs été 2020, division travaux publics
- Embauche William Rioux-Voyer, journalier-appariteur temporaire, division travaux publics
- Embauche Maxime Bernèche, journalier-opérateur temporaire, division travaux publics
- Embauche Michel Pivin, journalier-opérateur temporaire, division travaux publics
- Embauche Patrick Picard, mécanicien temporaire, division travaux publics

5.2 FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 1624

CONSIDÉRANT que l'employé 1624 n'a pas réussi avec succès sa période d'essai au poste d'inspecteur en bâtiments à la division de l'aménagement urbain du Service de la qualité de vie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi qui unit l'employé 1624 à la Ville de L'Assomption en date du 29 mai 2019, tel que mentionné dans la correspondance signée par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0263

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

De mettre fin au lien d'emploi qui unit l'employé 1624 à la Ville de L'Assomption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

5.3 AUTORISATION SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE - MESURES TEMPORAIRES À LA DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS LIÉES À LA PANDÉMIE DU CORONAVIRUS - SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4667

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4667 se sont entendus afin de convenir de mesures temporaires à la division des travaux publics des Services techniques liées à la pandémie du coronavirus;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0264

Il est proposé par le conseiller François Moreau

Appuyé par la conseillère Nicole Martel

Et résolu,

D'approuver l'entente intervenue entre la Ville de L'Assomption et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4667 afin de convenir de mesures temporaires à la division des travaux publics des Services techniques liées à la pandémie du coronavirus;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de L'Assomption ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 EMBAUCHE D'UNE URBANISTE - DIVISION AMÉNAGEMENT URBAIN - SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE

CONSIDÉRANT le processus effectué par la division des ressources humaines et la division de l'aménagement urbain du Service de la qualité de vie afin de pourvoir un poste d'urbaniste pour une période de deux ans à la division de l'aménagement urbain;

CONSIDÉRANT que Catherine Beaumier a réussi avec succès ledit processus et répond aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de Patricia Ayotte, chef de division de l'aménagement urbain;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0265

Il est proposé par le conseiller François Moreau

Appuyé par la conseillère Chantal Brien

Et résolu,

De procéder à l'embauche de Catherine Beaumier à titre d'urbaniste à la division de l'aménagement urbain du Service de la qualité de vie;

Que l'ensemble des conditions de travail soit régi conformément à l'Entente concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de L'Assomption;

Que la rémunération soit fixée à la classe 4, échelon 3;



No de résolution

Que l'entrée en fonction soit le 10 juin 2020;

Que ce poste est d'une durée de deux (2) ans, soit du 15 juin 2020 au 17 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 EMBAUCHE D'UNE ANALYSTE-PRÉVENTIONNISTE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT le processus effectué par la division des ressources humaines et le Service de police afin de pourvoir un poste d'analyste-préventionniste au Service de police;

CONSIDÉRANT que Béatrice Le Guern a réussi avec succès ledit processus et répond aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Gianetto, directeur du Service de police;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins

Et résolu,

De procéder à l'embauche de Béatrice Le Guern à titre d'analyste-préventionniste au Service de police;

Que l'ensemble des conditions de travail soit régi conformément à l'Entente concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de L'Assomption;

Que la rémunération soit fixée à la classe 3, échelon 1;

Que l'entrée en fonction soit le 15 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 EMBAUCHE TECHNICIEN ÉVALUATION/TAXATION - DIVISION DE LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT le processus effectué par la division des ressources humaines et la division de la trésorerie afin de pourvoir un poste de technicien évaluation/taxation pour la division de la trésorerie;

CONSIDÉRANT que Brigitte Demers a réussi avec succès ledit processus et qu'elle répond aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de Sophie Laurin, trésorière et chef de division de la trésorerie;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0266



No de résolution

2020-06-0267

Il est proposé par le conseiller Michel Gagnon

Appuyé par le conseiller Fernand Gendron

Et résolu,

De nommer Brigitte Demers technicienne évaluation/taxation à l'essai;

Que les conditions de travail soient régies conformément à la convention collective des employés cols bleus et blancs SCFP, section locale 4667;

Que l'entrée en fonction soit le 10 juin 2020;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 PERMANENCE - COMMANDANT À LA DIVISION DES ENQUÊTES DU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT que Sébastien Giroux a été nommé commandant à la division des enquêtes du Service de police en date du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT que Stéphane Gianetto, directeur du Service de police, a procédé à son évaluation conformément aux termes prévus à l'Entente concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de L'Assomption et qu'il recommande au conseil municipal de confirmer la permanence de Sébastien Giroux à titre de commandant à la division des enquêtes du service de police;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0268

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

De confirmer la permanence de Sébastien Giroux à titre de commandant de la division des enquêtes du Service de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE JURIDIQUE - DIVISION DU GREFFE

CONSIDÉRANT le processus effectué par la division des ressources humaines et la division du greffe afin de pourvoir un poste de technicien juridique pour la division du greffe;

CONSIDÉRANT que Sara-Matyde Simard a réussi avec succès ledit processus et qu'elle répond aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de Jean-Michel Frédérick, greffier et chef de division du greffe;



No de résolution

2020-06-0269

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

De nommer Sara-Matylde Simard technicienne juridique à l'essai à la division du greffe;

Que les conditions de travail soient régies conformément à la convention collective des employés cols bleus et blancs SCFP, section locale 4667;

Que l'entrée en fonction soit le 29 juin 2020;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1 DIFFÉRENTES DEMANDES EN REGARD DES PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (PIIA) DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du règlement 156-2008 et ses amendements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de certains secteurs de la ville;

CONSIDÉRANT les demandes de certificats d'autorisation et les demandes de permis de construction touchant le règlement de zonage 300-2015 et ses amendements présentées par divers requérants;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 pour chacun des dossiers ci-dessous mentionnés;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0270

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par la conseillère Nicole Martel

Et résolu,

De statuer sur les demandes suivantes :

240-242, rue Sainte-Anne - Rénovation extérieure

D'accepter les travaux de rénovation extérieurs, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et aux conditions suivantes :

- que le revêtement à être installé sur le mur arrière soit le même que celui existant (matériau et couleur) sur les autres élévations du bâtiment;
- que lors d'un éventuel remplacement du revêtement de toiture du garage, que le bardeau d'asphalte soit identique à celui installé sur le bâtiment principal.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU2020-055.



No de résolution

293-295, rue Saint-Ignace - Rénovation extérieure

D'accepter la demande pour le remplacement de l'escalier avant donnant accès au deuxième étage existant par un de même modèle, tel que soumis par le demandeur et aux conditions suivantes :

- que la structure, les dimensions et la main-courante de l'escalier soient identiques à l'existant afin de s'arrimer aux garde-corps des balcons avant;
- qu'advenant une modification des dimensions, un plan d'implantation soit déposé afin que la division de l'aménagement urbain valide le cadre normatif applicable.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU2020-056.

1-3, boulevard de l'Ange-Gardien - Rénovation extérieure

D'accepter la demande de rénovation de l'ensemble du bâtiment, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et aux conditions suivantes :

- afin de s'harmoniser avec les travaux de la façade, que l'élévation latérale droite comporte des fenêtres de couleur noire pour la portion comprise entre la façade principale et le mur de brique;
- que l'élévation latérale gauche comporte des fenêtres de couleur noire pour la portion comprise en la façade principale et la première colonne de pierre afin d'intégrer la portion caractérisée par un pignon;
- que l'élévation latérale gauche comporte au moins une fenêtre pour la portion avant, soit la portion caractérisée par un revêtement de pierre et un revêtement de CanExel;
- que l'ensemble des travaux proposés soit réalisé à l'intérieur d'un délai de 18 mois suivant l'émission du permis de rénovation;
- qu'une garantie financière équivalente à au moins 20 % de la valeur totale des travaux soit exigée afin d'assurer la réalisation complète des travaux autorisés.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU2020-057.

312, rue Saint-Pierre - Rénovation extérieure

D'accepter la demande de rénovation qui consiste notamment à la réfection de la structure de toiture de la partie arrière du bâtiment, au remplacement de revêtement, cadrages, soffites et fascias, au retrait des volets et au remplacement du revêtement de toiture, tel que soumis par le demandeur.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU2020-058.

179-181, rue Saint-Joseph - Rénovation extérieure

D'accepter le remplacement du revêtement de maçonnerie sur l'élévation droite du bâtiment par un revêtement de brique d'argile de même modèle et de même couleur (rouge antique) que la maçonnerie existante, tel que soumis par le demandeur et à la condition suivante :



No de résolution

- que les travaux impliquent une représentation des détails architecturaux existants sur l'élévation latérale droite et sur les autres élévations, notamment en-dessous et au-dessus des ouvertures et la réalisation d'un appareillage distinctif de brique au-dessus des ouvertures et dans la portion supérieure du mur.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU2020-059.

361-361A, boulevard de l'Ange-Gardien - Rénovation extérieure

D'accepter les travaux de rénovation extérieurs à être exécutés sur le bâtiment, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et aux conditions suivantes :

- que les rampes et garde-corps de la terrasse et du balcon en cour avant soient de couleur noire;
- que les portes en façade comportent une fenestration à 3 carreaux (désigné modèle A sur les documents soumis par le demandeur), soient identiques et de couleur noire.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU2020-060.

363-365, boulevard de l'Ange-Gardien - Rénovation extérieure

D'accepter les travaux de rénovation extérieurs à être exécutés sur le bâtiment, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et à la condition suivante :

- qu'un plan illustrant le balcon et l'escalier et attestant de la conformité de ce dernier au Code national du bâtiment soit déposé à la division de l'aménagement urbain.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU2020-061.

1099, boulevard Lafortune - Rénovation extérieure

De refuser la demande de rénovation extérieure, telle que présentée par le demandeur.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU2020-062.

1571, rue Saint-André - Construction d'une habitation unifamiliale en rangée de 5 unités

De refuser la demande de construction d'une habitation unifamiliale en rangée, telle que représentée aux documents soumis par le demandeur.

Les demandes de démolition et d'opération cadastrale sont inévitablement irrecevables.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU2020-063.



No de résolution

1576, rue Saint-André - Modification des matériaux

D'accepter les nouveaux matériaux pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages avec garage attenant qui comportent de la pierre dans les tons de gris et un revêtement de CanExel dans les tons de blanc en façade, du CanExel dans les tons de blanc sur les élévations latérales et arrière, des soffites, fascias, portes et fenêtres de couleur noire et un revêtement de bardeau d'asphalte dans les tons de noir pour la toiture, tel que soumis par le demandeur.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU2020-065.

1584, rue Saint-André - Construction d'une habitation unifamiliale isolée

D'accepter la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages avec garage attenant, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et aux conditions suivantes :

- qu'un plan d'implantation avec la localisation des arbres soit fourni et que les arbres existants à l'extérieur de la zone de construction et de l'espace prévu pour l'aire de stationnement soient conservés;
- qu'un aménagement paysager soit réalisé devant et sur le côté du balcon avant afin de dissimuler la fondation de béton;
- que la façade avant secondaire se caractérise par la présence de maçonnerie et d'ouvertures sur au moins 50 % de la superficie du mur.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU2020-066.

Lot 2 891 529 - Projet résidentiel Les Jardins du Faubourg - Approbation de plans architecturaux - modèles A et C

D'accepter les deux modèles architecturaux présentés et identifiés A et C pour le projet Les Jardins du Faubourg, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et aux conditions suivantes :

- que les fenêtres à glissière ne soient installées que sur le mur arrière au niveau du sous-sol;
- qu'un troisième modèle architectural soit présenté et autorisé avant l'émission des premiers permis de construction afin d'assurer une diversité au niveau des modèles et des revêtements extérieurs.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU2020-067.

Lot 2 891 526 - Projet résidentiel Les Jardins du Faubourg - Construction de sept habitations multifamiliales isolées

D'accepter les trois modèles architecturaux présentés et identifiés A, B et C relativement à la construction d'habitations multifamiliales de 12 logements de trois étages, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU2020-068.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - REMPLACEMENT DE LA PROCÉDURE HABITUELLE

Le maire mentionne qu'il y aura prochainement un avis public annonçant une période de consultation écrite d'une durée de quinze jours sur toutes les présentes demandes de dérogations mineures.

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire québécois par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a émis des recommandations et pris des mesures afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus au sein de la province, dont notamment la recommandation de tenir les séances des conseils municipaux à huis clos et d'éviter les consultations publiques;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a la possibilité de remplacer les consultations publiques habituelles par une consultation écrite pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0271

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par le conseiller Michel Gagnon

Et résolu,

De remplacer les procédures référendaires et non référendaires qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens par une période de commentaires écrits d'une durée de 15 jours suite à des avis publics préalables à venir pour la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure - 1571, rue Saint-André - Autoriser une opération cadastrale visant à créer cinq lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES À LA RÉGLEMENTATION DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION - RÉSOLUTION GÉNÉRALE - REMPLACEMENT DES PROCÉDURES RÉFÉRENDAIRES ET NON RÉFÉRENDAIRES

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire québécois par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a émis des recommandations et pris des mesures afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus au sein de la province, dont notamment la recommandation de tenir les séances des conseils municipaux à huis clos et d'éviter les consultations publiques;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a la possibilité de remplacer consultations publiques habituelles par une consultation écrite pour les demandes de dérogations mineures;



No de résolution

2020-06-0272

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

De remplacer les procédures référendaires et non référendaires qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens par une période de commentaires écrits d'une durée de 15 jours suite à des avis publics préalables à venir;

Que ce remplacement soit applicable à toutes les demandes de dérogation mineure reçues depuis le 12 mai 2020 ainsi qu'à toutes les futures demandes qui seront reçues par la Ville de L'Assomption, tant et aussi longtemps que les décrets gouvernementaux permettant ce remplacement demeureront en vigueur et d'actualité, le tout en considération des mesures requises pour éviter la propagation de coronavirus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE - LOT 2 891 209 - CHEMIN DES COMMISSAIRES - CRÉATION D'UNE ZONE RÉSIDENIELLE DE TYPE MULTIFAMILIALE À MÊME LA ZONE H1-41

La demande consiste à autoriser la création d'une zone résidentielle de type multifamiliale à même la zone H1-41 afin de permettre la construction de triplex jumelés et de bâtiments multifamiliaux isolés.

CONSIDÉRANT l'espace disponible entre le chemin des Commissaires et le périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT les projets de développement résidentiel à venir dans le secteur du rang de l'Achigan;

CONSIDÉRANT la densification anticipée aux abords du chemin des Commissaires;

CONSIDÉRANT que le chemin des Commissaires fera l'objet de travaux de réfection afin de lui donner un caractère urbain;

CONSIDÉRANT que la typologie de bâtiments demandée permettra d'encadrer le chemin des Commissaires relativement au cadre bâti de qualité et en arrimage avec les projets déposés sur les lots voisins.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

D'accepter la demande de modification du règlement relatif au zonage et d'amorcer la procédure en ce sens, à la condition suivante :

- que l'élaboration du projet de règlement intègre un cadre normatif pertinent (dégagement, bande tampon, aménagement paysager, etc.) dans le cas où la propriété du 530, rang de l'Achigan ne ferait pas partie d'un projet de développement.

2020-06-0273



No de résolution

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU2020-070.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 DEMANDE DE PPCMOI - LOT PROJETÉ 6 332 274 (RUE SAINTE-ANNE) - PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS MULTIFAMILIALES

La demande consiste à autoriser un PPCMOI visant la construction de deux habitations multifamiliales de 12 logements, sur trois étages avec sous-sol, en projet intégré.

CONSIDÉRANT le milieu d'insertion et le style architectural observé dans le secteur;

CONSIDÉRANT que certains éléments d'aménagement du projet sont en dérogation par rapport au cadre réglementaire en vigueur (marges d'implantation, obligation de cases intérieures, aménagement des aires de stationnement, etc.);

CONSIDÉRANT le concept architectural et les matériaux déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT l'orientation des bâtiments et les élévations visibles à partir de la rue Sainte-Anne, du cimetière et de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-0182 formulant un accord de principe sur les éléments généraux du projet tel que l'implantation, la typologie de bâtiments, le nombre d'étages.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-06-0274

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par la conseillère Chantal Brien

Et résolu,

De refuser la demande dans sa forme actuelle principalement au niveau du concept architectural.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020 portant le n° CCU-2020-069.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 DEMANDE D'ATTESTATION AU PROGRAMME D'EXCELLENCE EN EAU POTABLE 5 ÉTOILES (PEXEP-T) – ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption adhère au Programme d'excellence en eau potable depuis 2000;

CONSIDÉRANT que le volet évaluation annuel 5 étoiles fait partie prenante de ce programme via des auditeurs externes;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption est réputée pour la qualité de son eau potable;



No de résolution

2020-06-0275

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Appuyé par le conseiller Fernand Gendron

Et résolu,

Que la Ville de L'Assomption dépose une Demande de certification 5 étoiles pour la qualité de son eau potable pour l'année 2019.

D'autoriser le directeur du Service de l'hygiène du milieu à faire toute chose et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-06-0276

Considérant que la séance se déroule à huis clos en diffusion sur Internet pour les risques de propagation de coronavirus, aucune question n'est posée et le maire invite les citoyens à transmettre leurs questions par écrit.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

2020-06-0277

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 20 h 21

Sébastien Nadeau
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier et avocat